



Conditions générales de vente (Nov 2023)

Nos ventes sont régies par les présentes conditions générales. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, conformément à l'article L.441-1 du Code du commerce. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle ou écrite de notre société, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente « CGV ». Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que notre société ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Ces conditions générales régissent la vente de nos produits ainsi que de prestations de type fabrication, contrôle qualité, développement technique (liste non exhaustive). Toute commande entraîne acceptation sans réserve de la part de l'acheteur des présentes conditions générales de vente.

Article 1 – Commandes

Les commandes qui sont adressées à notre Société, directement ou par l'intermédiaire d'un de nos représentants ou employés ne sont définitives que sous réserve d'une confirmation expresse et écrite des termes de la commande par notre société. Un accusé de réception d'un bon de commande ne saurait être considéré comme une acceptation ferme et définitive de la commande ; de même l'absence de réponse à un bon de commande ne saurait être considérée comme une acceptation implicite du bon de commande par notre société.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération, dans la limite des possibilités de la Société et à sa seule discrétion, que si elle est parvenue à la société avant expédition des produits.

Article 2 – Livraisons

La livraison est effectuée soit par délivrance à un transporteur, soit par simple avis de mise à disposition. Sauf convention expresse, les produits seront livrés dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la commande si les produits sont en stock.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et notre société ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'acheteur en cas de retard de livraison.

Sauf cas fortuits ou de force majeure, tels que définis à l'article 7 des présentes, ou faute de l'acheteur, l'acheteur pourra, en cas de retard supérieur à 30 jours ouvrés, demander la résolution de la vente dans les conditions fixées à l'article 9 des présentes. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués.

En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons.

Article 3 – Transport - transfert des risques

3.1 Sauf stipulation contraire convenue avec l'acheteur, les produits sont expédiés en France métropolitaine « CPT – Carriage Paid to » et, hors France métropolitaine, « EXW - Ex-work » selon les INCOTERMS 2020 de la Chambre de Commerce Internationale.

Route industrielle du Quai de Radicatel, ZAC de Port Jérôme II, 76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE - France

Tél : +33(0)2 35 39 75 66 - E-mail : info@fcifr.com

SAS au capital de 600.000€ - RCS LE HAVRE

SIREN 324 206 150 - SIRET 324 206 150 00033 - N°TVA FR44 324 206 150 - Code APE 2014Z

Sauf accord express contraire entre les parties, les produits livrés voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient les conditions de la vente, leur mode de transport, les modalités de l'expédition et leur destination (France ou autres pays). Le transfert des risques de perte et de détérioration intervient dès la sortie de nos usines et ce quelle que soit la date de livraison des produits.

3.2 En cas d'avarie ou de manquant, il appartient à l'acheteur seul, afin de sauvegarder ses droits vis à vis du transporteur, de faire toute constatation nécessaire, de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des produits et d'exercer seul son recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et suivants du Code de Commerce.

3.3 L'acheteur devra prendre possession des produits sans délai et à ses frais dès leur arrivée au lieu de destination par tout moyen à sa convenance.

Article 4 - Réserve de propriété

4.1 Sauf convention express, le produit vendu demeure notre propriété jusqu'à encaissement complet du prix et de ses accessoires, et ce quelle que soit la date de livraison dudit produit. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la résolution de la vente, dans les conditions visées à l'article 9 des présentes, et la revendication des biens. L'acheteur restituera alors à ses frais la marchandise vendue. A défaut de restitution immédiate, il suffira d'une ordonnance sur requête du Président du tribunal de commerce pour obtenir cette restitution et la condamnation aux frais de reprise correspondants sur simple devis. Les acomptes versés seront conservés par la Société à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

4.2. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner, dès la sortie de nos usines conformément à l'article 3 des présentes. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition de celle-ci par voie accidentelle ou non. L'acheteur veillera à ce que l'identification des produits soit toujours possible : il s'interdit d'enlever les emballages ou étiquettes apparaissant sur les marchandises existantes en nature dans ses stocks et non encore réglées.

Article 5 - Devis, prix et conditions de paiement

5.1 Sauf indication contraire spécifiée sur les devis en dessous des articles proposés et sauf vente entre-temps, la durée de validité de nos offres de prix est de 30 jours.

5.2 Les factures des commandes comportent un minimum de facturation de 250 € (ou 300 US\$) par référence commandée. Pour toute ligne de facturation inférieure à 250 € (ou 300 US\$), la différence par rapport au minimum de facturation sera facturée sous forme de frais administratifs.

5.3 Les prix facturés sont ceux mentionnés sur le devis ou à défaut sur l'accusé de réception du bon de commande. Nos prix seront majorés des taxes ou droits dont nous deviendrons redevables du fait de la vente et en fonction de la nature des produits.

5.4 Les factures, sauf accord express, sont payables au plus tard à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, à notre siège social.

5.5 Tout règlement intervenant au-delà du délai fixé par les présentes CGV et après la date d'échéance portée sur la facture pourra entraîner de plein droit, sans mise en demeure et sans préjudice de dommages et intérêts éventuels :

- l'exigibilité d'intérêts de retard, calculés au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal français sur le montant TTC, du prix figurant sur la facture ;
- le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, la Société se réservant le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire, sur présentation des justificatifs, si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant ;

Route industrielle du Quai de Radicatel, ZAC de Port Jérôme II, 76170 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE - France

Tél : +33(0)2 35 39 75 66 - E-mail : info@fcifr.com

SAS au capital de 600.000€ - RCS LE HAVRE

SIREN 324 206 150 - SIRET 324 206 150 00033 - N°TVA FR44 324 206 150 - Code APE 2014Z

- la faculté de suspendre ou d'annuler les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

5.6 En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

5.7 Si la situation économique et financière de l'acheteur suscite des inquiétudes justifiées, la société se réserve le droit de modifier les conditions de paiement pour les commandes en cours, en exigeant des garanties ou un paiement comptant avant livraison.

Article 6 - Garanties et conditions d'utilisation des produits

6.1 La garantie de la Société est strictement limitée au remplacement des produits contenus dans le conditionnement d'origine et qui seraient reconnus comme n'étant pas conformes à leurs spécifications. Dans le cas d'une livraison à un distributeur, la Société décline toute responsabilité dès lors que la capsule de sécurité du conditionnement aura été brisée.

6.2 Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Aucun échange ou reprise de marchandise ne sera effectué au plus tard un mois après la livraison

6.3 L'absence de réserves, lors de la réception de la marchandise par l'acheteur, éteint toute réclamation relative aux défauts apparents. Pour être prise en considération, toute autre réclamation de quelque sorte que ce soit, doit nous être transmise par écrit dans un délai de 10 jours suivant la réception de la marchandise, et avant toute mise en œuvre ou cession de ladite marchandise. Les marchandises reconnues défectueuses sont reprises ou échangées, à notre convenance, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Article 7 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas fortuit ou de force majeure.

De convention expresse, sont considérés comme cas fortuits ou de force majeure : l'incendie, l'inondation, les bris de machine, les épidémies, la guerre, les émeutes, les grèves, le lockout, les décisions administratives, les difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, les incidents de fabrication, les perturbations dans les transports, et tout autre évènement qui rend impossible ou ruineuse la poursuite de la fabrication ou la livraison de la marchandise.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues passé un délai de 15 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant l'intention d'appliquer la présente clause.

Si l'empêchement, temporaire ou définitif, n'est que partiel, l'autre Partie ne pourra refuser l'exécution partielle de la commande.

Article 8 - Imprévision

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil. Les Parties renoncent donc chacune à se prévaloir de ces dispositions et s'engagent à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Article 9 - Résolution du contrat

En cas de manquement à l'obligation de paiement dans les conditions fixées à l'article 5 ci-dessus ou en cas de manquement à l'obligation de livraison dans les conditions fixées à l'article 2 ci-dessus, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée en tout ou partie infructueuse. Cette mise en demeure devra être adressée par lettre recommandée avec avis de réception et devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Article 10 - Données personnelles

Notre société collecte et conserve les données personnelles transmises par ses clients/prospects de façon sécurisée grâce à des mesures de sécurité informatiques et physiques. Les données sont conservées dans des fichiers accessibles uniquement par les salariés de notre Société habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. En contactant notre société, les prospects et clients acceptent que leurs adresses email, nom et prénom et informations relatives aux produits ou services demandés soient enregistrés par notre Société. Ces données sont utilisées d'une part pour envoyer les devis, des informations et mises à jour relatives aux commandes et d'autre part, des informations occasionnelles sur les produits de notre société. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de notre Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, ces tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous interdisons de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de la personne concernée à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de leurs données ainsi que le droit de s'opposer, pour motif légitime, au traitement de ces données, droits qu'elles peuvent exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : info@fcifr.com.

Les personnes concernées peuvent également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Notre Société informe les personnes concernées de toute faille de sécurité et des mesures prises pour y remédier dans les 30 jours de sa survenance. Les données personnelles traitées pour les finalités mentionnées ci-dessus sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant nos activités en France en matière de prescriptions.

Article 11 - Juridiction et loi applicable

En cas d'interprétation différente entre la version française et la version anglaise, la version française des conditions générales de vente fera foi.

Tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du HAVRE.

Il sera fait application du droit français.